

Monsieur le Président,

J'ai grand plaisir à vous exprimer les félicitations les plus chaleureuses de la délégation algérienne pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission et vous assurer de sa pleine coopération. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Je voudrais saisir cette heureuse opportunité pour présenter, de nouveau, mes sincères félicitations à M. Nobuyasu ABE pour sa nomination à la tête du Département des Affaires du Désarmement et pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Jayantha Dhanapala pour son dévouement à la cause du désarmement.

Monsieur le Président,

Le processus du désarmement laisse transparaître aujourd'hui des signes d'essoufflement inquiétants. Son sort devient très incertain et ses horizons semblent particulièrement assombrés. Pourtant, les changements majeurs intervenus sur la scène internationale auraient dû plaider pour la réduction de l'intérêt stratégique et politique de l'arme nucléaire en tant que garante de la sécurité nationale.

De fait, le sentiment qui prévaut aujourd'hui est que l'arme nucléaire semble être créée pour rester. Jamais, en effet, elle n'a été aussi prisée et sacralisée et jamais il n'a été aussi brutalement affirmé que l'intérêt de cette arme s'apprécie en fonction de l'identité de son possesseur et non point de ses capacités destructives propres.

L'arme nucléaire est, disons - le avec force, mauvaise quel qu'en soit le détenteur. Il est donc inadmissible qu'elle soit jugée bonne quand elle est détenue par certains pays et mauvaise quand elle est détenue par d'autres. L'arme nucléaire est, pour utiliser une terminologie en vogue, un mal absolu. Elle doit donc disparaître dans l'intérêt de l'humanité toute entière car il est inadmissible que le monde soit éternellement divisé entre pays nucléaires et pays non nucléaires.

Bien plus, le maintien en vie du concept de dissuasion nucléaire, qui n'a du reste aucune valeur juridique, loin de favoriser la réalisation de l'objectif du désarmement, n'a fait qu'encourager certains pays à se doter de l'arme nucléaire. Cet héritage de la guerre froide dont la Communauté internationale doit impérativement se débarrasser, empêche, en somme, le processus de désarmement de progresser.

La réalité est qu'en soutenant que la dissuasion nucléaire garde toute sa pertinence pour préserver l'équilibre stratégique dans le nouveau contexte issu de la fin de la guerre froide ou qu'elle est le meilleur moyen de priver tout adversaire de recourir ou de menacer de recourir à des armes de destruction massive, on ne fait que chercher des prétextes pour conserver indéfiniment les armes nucléaires et renvoyer aux calendes grecques leur élimination totale.

L'abandon de l'arme atomique n'est-il pas, en définitive, l'unique option pour démolir les raisons qui sous-tendent cette théorie surannée et anachronique pour définitivement y renoncer ?

De fait, le concept de dissuasion, au-delà de l'idée d'imposer injustement aux autres des règles et des obligations dont seuls les pays nucléaires demeureraient affranchis, est de nature à remettre en cause et de fragiliser tout ce qui a été élaboré et convenu collectivement en matière de désarmement.

De même, l'émergence de nouveaux concepts qui reposent sur des logiques unilatérales, discriminatoires et sélectives, risquent de déstabiliser sérieusement le régime mis en place par le TNP dont les obligations, qui s'imposent à tous, concernent aussi bien la prolifération verticale et horizontale que le désarmement nucléaire.

Tous ces concepts et d'autres initiatives prises récemment portent atteinte au principe de sécurité non diminuée et annihilent le développement d'une sécurité collective et universelle et risquent d'accélérer une course aux armements. La sécurité non diminuée ne saurait être le monopole et le privilège de certains et se faire au détriment des autres, ceux là mêmes qui ont accepté de renoncer à l'option nucléaire et de respecter leurs obligations découlant des Traités pertinents.

Les objectifs du désarmement nucléaire doivent être réhabilités. Leur réhabilitation passe inévitablement par la mise en œuvre des engagements déjà pris dans ce domaine et l'adhésion universelle au TNP et le respect scrupuleux de toutes ses obligations notamment son article VI qu'il faudra mettre pleinement en œuvre en vue d'ouvrir la voie à d'autres Traités concourant à l'élimination totale de ces armes destructrices sous un contrôle international efficace.

De la même manière, les Etats non nucléaires ont des obligations, à commencer par celle de ne pas se doter de l'arme nucléaire, auxquelles ils ne doivent en aucune circonstance se dérober.

A ce titre, le cadre multilatéral s'avère la voie appropriée pour traiter de cette question hautement prioritaire qu'est le désarmement nucléaire. La convocation de la 4ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les dangers nucléaires et la relance de la Conférence du Désarmement constituent le meilleur forum pour promouvoir le désarmement et examiner et résoudre multilatéralement un problème qui revêt une dimension planétaire comme le désarmement nucléaire. Il est inadmissible que ces fora soient toujours dans l'impasse et que l'engagement volontairement pris en 2000 d'affranchir l'humanité de ces armes demeure un vœu pieux.

Les initiatives unilatérales et bilatérales, si nécessaires et utiles soient-elles, devraient venir en renfort aux efforts multilatéraux. Elles ne devront pas s'y substituer.

De plus, le respect du principe d'irréversibilité est de nature à conférer un surcroît de pertinence à de telles initiatives.

Il convient de relever, à cet égard, l'importance de l'universalité et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité gagnerait, néanmoins, à aller au-delà des interdictions dans les espaces physiques pour englober les essais réalisés par simulations.

De la même manière, l'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires contribue considérablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que des efforts tendant à établir des zones dénucléarisées seront consentis dans d'autres régions notamment au Moyen Orient.

L'absence de progrès concernant la création d'une telle zone au Moyen Orient nous préoccupe gravement. Cet objectif n'a pu être atteint en raison du refus d'Israël, seul pays au niveau de cette région à ne pas adhérer au TNP, d'éliminer ses armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dont il dispose et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

L'arme nucléaire, arme aveugle par excellence, doit être définitivement bannie. La résolution de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946 comporte déjà cette revendication et véhicule un engagement solennel d'éliminer l'arme atomique. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en a fait une priorité alors que la 6ème Conférence d'examen du TNP de 2000 constitue une feuille de route ayant clairement balisé la voie au désarmement nucléaire. Les conclusions de ces importantes rencontres demeurent valides et leur mise en œuvre doit constituer une urgence.

L'avènement d'un monde plus sûr requiert aussi que soient également éliminées les autres armes de destruction massive. A cet effet, l'universalité des Conventions sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques, garantie de leur abandon s'il en est, demeure un objectif à atteindre.

En outre, le désarmement aurait un sens et serait grandement conforté si l'on entreprenait de ne pas mettre au point de nouveaux types d'armes classiques qui sont tout aussi meurtrières et destructrices. Il serait davantage conforté si l'on acceptait de consolider le programme d'action en vue d'éradiquer le commerce illicite des armes légères dont les liens étroits avec les phénomènes de violence comme le terrorisme, la criminalité organisée et le grand banditisme sont avérés.

Monsieur le Président,

Le désarmement général et complet demeure l'unique moyen à même de donner un contenu réel au principe de sécurité non diminué et d'édifier un espace de copropriété et de sécurité qui soit indivisible, universelle et non discriminatoire.

Il constitue, de ce fait, la seule alternative à même de soulager l'humanité du risque de son annihilation, d'assurer la paix dans le monde et de libérer les énormes ressources allouées aux armements au bénéfice du développement.

Car pour qui veut discerner les tendances et analyser les mutations profondes de la société internationale actuelle, les défis et les menaces d'aujourd'hui semblent être pour la plupart le produit d'une dépression économique plutôt que d'une construction politique.

En effet, ces nouvelles menaces à la sécurité internationale se présentent comme l'écho des tensions et le paroxysme d'une crise induites par la brusque évolution des relations internationales au lendemain de la fin de la guerre froide et dont on n'arrive pas à cerner les contours.

Le nouveau système des relations internationales qui est en train de se mettre en place, devrait laisser peu de place aux armes et donner plus de consistance à la notion d'interdépendance. Le bien être collectif et le développement économique et social doivent être, désormais, perçus comme étant les garanties de la paix et de la sécurité. Ce système nous invite à faire face multilatéralement aux nouvelles menaces qui pèsent lourdement sur la sécurité internationale. Le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et des pandémies sont précisément les défis que l'on doit impérativement relever.

Monsieur le Président,

L'Algérie est profondément convaincue que la sécurité mondiale doit se fonder sur la coopération, la mise en œuvre de solutions justes et durables des conflits, le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, le règlement pacifique des différends ainsi que des mesures concrètes et effectives de désarmement. Ce sont là les principes essentiels qui ont de tout temps guidé la politique et l'action diplomatique de mon pays.

C'est dans cet esprit que l'Algérie a choisi de promouvoir le développement économique et social et d'adhérer aux différents Traités multilatéraux du désarmement aussi bien nucléaire que chimique, biologique ou conventionnel. Ainsi, elle vient de donner, encore une fois, la preuve de son ferme engagement en faveur du désarmement en déposant le 18 juillet dernier l'instrument de ratification du Traité d'interdiction Complète des essais nucléaires. Elle a également décidé de détruire, au cours du mois de novembre prochain, une partie de ses stocks de mines antipersonnel dans le cadre de la mise en œuvre de ses obligations découlant de la Convention d'Ottawa.

En outre, l'Algérie œuvre inlassablement à renforcer la stabilité, la paix au Maghreb et continue avec la même détermination à apporter tout son soutien aux efforts du Secrétaire Général et de son Envoyé personnel en vue de parvenir à une solution juste et définitive de ce conflit, fondée sur le droit du peuple du Sahara Occidental de choisir librement son destin à travers un referendum d'autodétermination libre et régulier.

En Afrique, elle a toujours œuvré pour le règlement des conflits et le renforcement de la sécurité et de la coopération entre les pays africains. Elle a pris une part active dans la création de l'Union Africaine et le lancement du NEPAD permettant au Continent de se prendre en charge et de faciliter son intégration pour mieux assurer son développement et son accession dans l'économie mondiale.

L'Algérie estime aussi que la sécurité en Méditerranée reste indivisible de la sécurité en Europe et que l'objectif essentiel de l'espace euro-méditerranéen est d'assurer la paix et la sécurité pour tous et d'édifier un ensemble de coopération et de prospérité qui profite à tous les peuples de la région. Elle tient à réaffirmer son attachement au processus de construction de l'espace euro-méditerranéen et sa profonde conviction qu'une action commune et concertée est le seul moyen de parvenir à notre objectif.

Néanmoins, dans la partie orientale de cette région, la grave détérioration de la situation en Palestine occupée suscite les plus grandes préoccupations. La persistance d'Israël dans sa politique d'occupation et d'agression compromet toute dynamique de paix et contrarie tout effort de règlement de ce conflit.

L'Algérie demeure attachée à la poursuite du processus de paix au Proche Orient et considère qu'il est urgent de relancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit au Moyen Orient, fondé sur la création d'un Etat palestinien souverain avec El-Qods pour Capitale.

Avant de conclure, je voudrais relever que la progression du processus désarmement exige que l'on ne se base pas sur des références doctrinales dépassées et des schémas de pensées surannés. L'arme nucléaire, ce mal absolu, constitue la pire menace qui soit à la sécurité internationale. Son interdiction et son élimination permettront non seulement à la paix et la sécurité internationales de prévaloir mais aussi à l'homme et à sa civilisation de triompher de la peur et de l'incertitude des lendemains.